

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE
Lundi 25 novembre 2019 à 20 H 30

Convocation : 18/11/2019

Affichage : 02/12/2019

Étaient présents : Mmes Laure VALENTIN, Stéphanie PICOT, Nathalie HONORIO, Joss BERNARD, MM Grégoire DURANT, Alain GOUNAND, Anthony FALCONNET, Aurélien PHILIPPE, Philippe HUSSON, Olivier MATHEVON, Rémy MARTIN, Fabrice DESTAING, Stéphane DUMONT-VUILLET

Absents : MM. Rémi GALLET, Anthony ALLUE

Excusée : Mmes Floriane DERVAUX, Virginie THIEVENT, M. Fabrice LOCATELLI

Procurations : M. Ludovic GERBER à Grégoire DURANT, Mme Isabelle NONNOTTE à Stéphanie PICOT, Mme Valérie BENDERITTER à Laure VALENTIN, Mme Caroline MEYER à Anthony FALCONNET, M. Laurent LAHAXE à Aurélien PHILIPPE,

Nombre de votants : 18

Secrétaire de séance : Mme Joss BERNARD

Après lecture du dernier compte rendu par M. le Maire, le procès-verbal est validé par le Conseil municipal à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

- Rapport CLECT
- Diagnostic Eglise
- Demande de subvention SOUVENIRS FRANÇAIS
 - Pétition ADN MAN
 - Désignation d'un ACMO
 - SIVU Foyer logement
- Choix du traiteur repas + colis CCAS
 - RGPD - Mission SIDEC
- Fermeture Trésorerie de DAMPIERRE
- Coupe de bois 2020 + Travaux d'entretien
- Urbanisme – Voirie**
- Devis géomètre alignement - Les Minerais
- Jardin de Jean (Prix des lots, règlement,...)
- Demande DETR pour accessibilité Cimetière
 - Implantation Croix Pharmacie
- Travaux ENEDIS à Petit-Mercey - Classement parcelles privées en domaine public
 - Acquisition foncière

Communication

- Refonte du Site internet

Finances

- Décision modificative
- Acceptation offre de Prêts et ligne trésorerie
- Convergence des 3 taxes

QUESTIONS DIVERSES

Affaires générales

Rapport CLECT

M. le Maire indique que la Communauté de Commune Jura Nord (CCJN) a renvoyé un nouveau rapport établi suite à la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) car le premier comportait des erreurs. Aucun changement toutefois pour ce qui concerne la commune de Dampierre, mais il est nécessaire de re délibérer sur ce rapport modifié.

Après délibération, les membres du Conseil municipal valident à l'unanimité le rapport modifié de la CLECT reçu de la CCJN.

Diagnostic Eglise

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal a inscrit des crédits lors de la décision modificative pour la réalisation d'une étude diagnostic de l'église suite aux dégâts constatés dernièrement (toiture, fissures, etc...).

Suite à la consultation des bureaux d'études compétents, un seul devis a été obtenu. Cette étude diagnostic permettra de définir précisément les travaux à réaliser, leurs priorités et leur coût.

Après délibération, les membres du Conseil municipal valident à l'unanimité le devis d'études diagnostic du cabinet Blondeau Ingénierie pour un montant 4 950 € HT.

Demande de subvention Souvenirs Français

M. le Maire fait part de la demande de subvention de l'association Souvenir Français en rappelant leurs actions lors des commémorations et interventions notamment sur l'entretien des tombes du carré militaire au cimetière de Dampierre. Il rappelle le montant attribué chaque année à savoir 50 €.

Après délibération, les membres du Conseil municipal, décident à l'unanimité d'attribuer une subvention de 50 € au Souvenir Français.

Pétition ADN MAN

M. le Maire fait part de la sollicitation de l'association ADN-MAN qui souhaite avoir le soutien du Conseil municipal pour une demande, auprès du Président de la République, de ratifier le traité d'interdiction des armes nucléaires voté à l'ONU le 7 juillet 2017.

Un débat s'engage sur le rôle du Conseil pour ce genre de vote que le Maire qualifie de « symbolique » tout en rappelant le vote fait à l'ONU pour limiter dans le monde la prolifération sans fin des armes nucléaires dans différents pays du monde. Sans qu'il s'agisse d'une compétence purement communale le Conseil peut à sa discrétion émettre des vœux ou des motions sur la politique générale de la France, dans tous les domaines qui concernent la République et ses citoyens (clause générale de compétence).

Après débat, les membres du Conseil municipal, avec 16 voix pour et 2 abstentions, émettent le vœu que le Président de la République, M. Macron, ratifie le traité d'interdiction des armes nucléaires voté à l'ONU en juillet 2017.

Désignation ACMO

M. le Maire informe qu'un agent technique a suivi une formation spécifique liée à la sécurité au travail pour les différents agents de la commune et qu'il est nécessaire de délibérer pour lui attribuer ce rôle particulier.

Après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident de désigner M. Nicolas RICHARD pour accomplir les missions d'agent chargé de la mise en œuvre (ACMO) des mesures liés à la sécurité au travail des agents communaux.

SIVU Foyer logement

M. le Maire fait un bref historique de l'évolution du SIVU Foyer Logement de Dampierre et des difficultés de gestion au quotidien relatées dans un mail de la Présidente du SIVU adressé aux maires concernés. Elle évoque une professionnalisation nécessaire face à la complexité prégnante en termes de gestion du personnel, programme de travaux notamment. Une optimisation des ressources pourrait passer par un transfert à la CCJN, qui a pris la compétence dans ce domaine.

Il rappelle enfin que lors de la dernière conférence des Maires organisée par la CCJN, la question de ce transfert de gestion du SIVU à la CCJN a été abordée avec un avis favorable de l'ensemble des communes.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité la suggestion de la présidente du SIVU de transférer la gestion à la CCJN et donnent mandat à la déléguée du SIVU pour exprimer cet avis lors de la prochaine réunion qui abordera le sujet. M. le Maire indique que si cette décision est validée au SIVU, il sera dissous puis un vote formel des communes et de la CCJN devra intervenir prochainement.

Choix du traiteur repas + colis CCAS

M. le Maire présente les deux devis reçus pour l'organisation du repas du CCAS programmé le 8 décembre prochain.

Après débat et délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis à 18€/repas du traiteur Charmoille de Recologne.

M. le Maire indique qu'il n'a pas eu d'information suffisante ni écrite pour confirmer la réalisation des colis pour moitié par les Traditions d'Antan dont l'activité a visiblement cessé, ni confirmation écrite que ces colis pouvaient être réalisés par une nouvelle entité basée aux Minerais et ce malgré plusieurs relances. Le courrier adressé à cet effet n'a pas obtenu de réponse à ce jour ce que regrette le Maire.

Faute d'information suffisante et officielle par écrit les membres du Conseil municipal décident après délibération et à l'unanimité de confier la totalité des colis offert par le CCAS d'une valeur de 30 € à la boulangerie LEBON.

RGPD – Mission SIDEC

M. le Maire rappelle la nécessité depuis la dernière loi sur la protection des données informatiques individuelles (RGPD) de mettre en place un système spécifique au sein de la commune.

La commune avait d'ores et déjà validé le principe de s'appuyer sur le SIDEC pour piloter et prendre en charge cette mission.

Suite à la nouvelle proposition du SIDEC et aux différents tarifs proposés fonction de la taille des communes, les membres du Conseil municipal, après délibération décident de poursuivre la mission avec le SIDEC qui réalisera un diagnostic (devis minimum de 272 €) puis déterminera selon les données gérées par la commune les moyens à mettre en œuvre pour la protection des données. M. le Maire est autorisé à renvoyer le questionnaire établi à cet effet au SIDEC.

Fermeture Trésorerie de DAMPIERRE

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil le courrier du Directeur départemental des finances publiques lui exposant la nouvelle organisation des missions de la Direction générale des finances publiques sur le Département et les futures implantations des différents services dont la presse s'est déjà fait l'écho.

Ce courrier confirme la fermeture de la Perception de Dampierre à l'horizon de septembre 2020 comme évoqué lors d'un précédent Conseil.

M. le Maire rapporte l'entretien qu'il a eu par ailleurs avec le Directeur, qui faute d'accord départemental, faute de retour de la part du Président de la CCJN, a besoin pour poursuivre sa démarche d'un accord de la commune de Dampierre directement concernée par la fermeture

d'un service sur son territoire. Faute d'accord la fermeture risque d'être décalée dans le temps mais ne sera pas pour autant remise en cause.

Plusieurs conseillers déplorent le manque d'information et le fait que la CCJN par l'intermédiaire de son Président ne se soit pas emparé de cette problématique. L'organisation des services des finances sur le territoire de Jura Nord mérite la mise en place d'une réflexion et stratégie spécifiques. M. le Maire confirme qu'il n'a pas eu connaissance de réflexions au niveau CCJN, ni pour la fermeture, ni pour l'implantation d'une maison France services labélisée, dont la localisation mérite débat a minima (Orchamps en cours avec la poste actuelle qui porte le projet, Dampierre en intégrant la nouvelle mission de conseil aux collectivités locales, l'accueil au public, etc...).

Enfin M. le Maire précise que si la fermeture est inéluctable il convient en tant qu'élus de se battre pour un service public redéployé de qualité, à Dampierre ou ailleurs, mais que de conserver « une coquille vide » n'a que peu d'intérêt d'autant que ce service continuera d'évoluer avec la dématérialisation. Ce sujet doit être piloté par la CCJN et son Président en lien avec les maires concernés pour rester cohérent.

En l'état actuel des connaissances et sans lisibilité sur l'organisation des structures futures sur le territoire sous l'égide de la CCJN, notamment la validation d'une Maison France service labélisée par le Préfet, le Conseil municipal se prononce contre la fermeture de la perception de Dampierre avec 17 voix et 1 voix pour.

Coupe de bois 2020 + Travaux d'entretien

MM. GOUNAND et FALCONNET indiquent les coupes à réaliser pour l'année 2020 dans les bois de Dampierre ainsi que la proposition de l'ONF sur des travaux d'entretien.

Monsieur le Maire indique le plan de gestion établi en 2001 arrivera bientôt à terme et qu'il conviendra d'en définir un nouveau lors de la prochaine mandature.

Après débat et réflexion, les membres du Conseil municipal à l'unanimité, décident :

- 1 - de ne pas engager les travaux d'entretien sur les parcelles 8 et 12 proposés par l'ONF.
- 2 – de valider les coupes d'affouage sur les parcelles 6r et 8j,
- 3- de désigner pour cette coupe 3 garants à savoir Rémy MARTIN, Anthony FALCONNET et Alain GOUNAND.

Urbanisme - Voirie

Devis géomètre alignement – Les Minerais

M. le Maire rappelle que suite aux travaux d'aménagement de la traversée des Minerais un premier levé topographique a été réalisé concernant la phase 1 afin de préciser les alignements au droit de chaque parcelle. Ce levé topographique permettra en tant que de besoin de procéder aux régularisations foncières (achat ou échanges de terrain ou cession).

M. le Maire propose sur le même principe de réaliser le levé topographique sur les 2 phases de travaux suivantes dans le même objectif et présente les devis du cabinet de géomètre ABCD ayant réalisé la première phase.

Après débat, les membres du Conseil municipal, valident à l'unanimité les 2 devis du cabinet de géomètre ABCD concernant le levé topographique, la réalisation des alignements et les régularisations foncières éventuelles (établissement des DMPC) suite aux travaux de voirie aux Minerais comme suit :

1 – 4 080 € TTC pour le relevé topographique,

2 – 1 173 € TTC pour l'établissement des documents nécessaires aux régularisations foncières (DMPC).

Jardin de Jean (Prix des lots, règlement, ...)

M. le Maire fait un point sur l'avancement de cette opération dont les travaux débiteront début décembre prochain.

En parallèle il convient de finaliser les procédures administratives pour la commercialisation des lots d'une part et pour la cession de la parcelle lot 1 à l'euro symbolique à la CCJN pour la gendarmerie d'autre part. Il est donc nécessaire de fixer le prix de chaque lot, de définir un règlement de lotissement, de réaliser le panneau d'information, etc...M. le Maire rappelle que le notaire chargé de la vente a été choisi par le Conseil municipal, à savoir l'étude de Saint Vit.

Mme Stéphanie PICOT présente les réflexions de la commission et expose les enjeux budgétaires de cette opération : coût total de l'opération, recettes attendues.

Sur la base des prix fixés précédemment en 2017 (par délibération) et avec une augmentation moyenne de 11% environ les recettes s'équilibrent avec les dépenses prévisionnelles (terrain, études, travaux, prestation SIDEC, etc...). Après débat les membres du Conseil valident ces nouveaux prix ainsi augmentés et arrondis.

M. le Maire revient ensuite sur les principaux points du projet de règlement qui s'appuiera en grande partie sur les règles d'urbanisme en vigueur, des précisions seront apportées notamment pour la hauteur des clôtures, les reculs de constructions et hauteur des annexes, les plantations de haies.

Après délibération les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1 – Confirment la cession à la CCJN pour la construction de la gendarmerie, du lot numéro 1 pour une surface de 4 671 m²,

2 – Valident le plan de bornage des 26 lots, réalisé par le bureau d'étude,

3 – Valident l'ensemble des prix des autres lots, sur la base d'une augmentation de 10% environ par rapport aux prix fixés précédemment, permettant d'atteindre des recettes équilibrées par rapport aux dépenses prévisionnelles (le lot 2 étant valorisé sur la base du prix moyen au m²),

4 – Valident le règlement de lotissement particulier afin de lancer la commercialisation du lotissement.

Demande DETR pour accessibilité Cimetière

M. le Maire indique que la mise en accessibilité du cimetière peut bénéficier de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) comme évoqué lors du précédent Conseil mais qu'il est nécessaire de prendre une délibération spécifique à cet effet. Le plan de financement prévisionnel sera précisé.

Après délibération les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, sollicitent une subvention au titre de la DETR pour les travaux de mise en accessibilité du cimetière dont les travaux seront engagés en 2020 suite à la phase de consultation.

Implantation Croix pharmacie

Suite à un entretien avec la pharmacienne M. le Maire indique que cette dernière souhaite installer une nouvelle croix en remplacement de celle fixée actuellement sur le lampadaire du parking place Flore.

Plusieurs options ont été étudiées mais restent coûteuses, soit pour mettre en place un système électrique permanent sur le lampadaire, soit pour se raccorder au coffret Edf.

Aussi la pharmacienne sous réserve d'accord de l'ARS demande à pouvoir positionner la nouvelle croix sur le bâtiment de la mairie.

Dans le cas contraire et compte tenu des coûts potentiels elle sollicite une aide de la commune pour les frais de raccordement.

Après débat et délibération, les membres du Conseil municipal :

- 1 – Acceptent à l'unanimité le positionnement de la croix de la pharmacie sur le bâtiment de la mairie y compris l'alimentation,
- 2 – Décident, si cela n'est pas autorisé par l'ARS, d'apporter une subvention de 1 500 € avec 17 voix pour et une voix pour une somme de 1 000 € uniquement.

Travaux ENEDIS à Petit-Mercey – Classement parcelles privées en domaine public

M. le Maire rappelle la demande d'ENEDIS pour signer une convention de passage sur deux parcelles à Petit Mercey pour des câbles d'alimentation.

En réalité ces deux parcelles privées sont en cours de classement dans le domaine public, cette demande sera donc gérée par une simple permission de voirie.

M. Fabrice ESTAING suggère de profiter de ces travaux pour positionner des gaines pour la fibre. M. le Maire interrogera le Département en charge de ce déploiement sur l'opportunité de tels travaux connexes.

Acquisition foncière

M. le Maire rappelle la décision du Conseil d'engager des négociations pour obtenir de la réserve foncière sur des terrains potentiellement à vendre et indique qu'il a reçu un devis pour estimer les frais de démolition de la maison sur la parcelle cadastrée ZD 108.

Compte tenu de l'achat récent du terrain de M. Quantin, le prix au m2 peut servir de référence pour l'acquisition de nouvelle parcelle au centre bourg, toute chose étant égale par ailleurs.

Le Conseil municipal après débat mandate le Maire pour présenter 2 propositions d'achat pour le terrain cadastré ZD 108 (terrain nu ou prise en charge de la démolition). Soit 15 000€ pour terrain nu ou l'euro symbolique et la commune se charge de la démolition (devis estimé 14 000€)

Communication

Refonte du site internet

M. Aurélien PHILLIPE expose le travail qu'il a effectué avec la commission communication pour la refonte du site internet et concernant l'implantation d'un panneau d'affichage lumineux.

Pour ces deux prestations la commande pourrait être formalisée mais compte tenu des délais de mise en œuvre pendant la période préélectorale il est préférable de surseoir à la commande et à la réalisation concrète, la valorisation de ces deux outils pouvant être reprochée à l'équipe actuelle si certains membres se représentent.

Finances

Décision modificative

M. le Maire indique qu'il n'est pas nécessaire d'effectuer pour le moment des ajustements budgétaires suite aux derniers mandatements effectués, notamment en ce qui concerne le fonctionnement. Un point en investissement sera fait pour la fin de gestion.

Acceptation offre de prêts et ligne de trésorerie

M. le Maire indique qu'une seule offre est parvenue suite à la consultation des différentes banques concernant une demande de ligne de trésorerie et d'un prêt éventuel mais qu'à priori certaines banques n'ont pas reçu la consultation.

Il propose de relancer cette consultation et d'ajourner la décision.

Convergence des 3 taxes

M. le Maire rappelle que suite à la fusion des communes de Dampierre et de Petit-Mercey il sera nécessaire de procéder à un lissage des 3 taxes qui actuellement sont différentes entre Dampierre et Petit-Mercey pour atteindre les 3 même taux.

Il précise que cette décision doit intervenir avant 30 avril 2020, au moment du vote des taux annuels.

Il précise que le lissage peut se faire sur 6 ou 12 ans, rappelle que la Direction des finances a fait une simulation de taux cibles avec un maintien des recettes pour la commune nouvelle (somme des recettes des 2 anciennes communes).

M. le Maire, pour faire taire les fantasmes d'une explosion des taxes exprimées lors de la fusion, rappelle également qu'une réforme est en cours avec encore beaucoup d'incertitudes, hormis la suppression de la taxe d'habitation qui sera supprimée pour tous.

Après débat, les membres du Conseil municipal :

- 1 – confirment leur volonté d'une harmonisation des 3 taux à un niveau qui reste à définir (pas forcément le plus haut des taux pré existants),
- 2 – souhaitent prendre cette décision en février au plus tard avant le renouvellement électoral,
- 3 – demandent que la commission budget établisse des simulations, notamment sur l'impact pour les particuliers en termes de taxes foncières (bâti et non bâti), sur 6 et 12 ans de lissage.

Questions diverses

- 1- M. Alain GOUNAND indique qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du marquage dans plusieurs rues de la commune et présente le devis reçu de l'entreprise T1. Ce renouvellement sera l'occasion de créer un cheminement piétons dans la traversée du Petit Mercey. Le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis estimatif de l'entreprise T1 pour un montant de 2 009,82 € TTC.

Il présente également un devis pour la réparation des rideaux métalliques des ateliers municipaux. M. Stéphane DUMONT-VUILLET précise qu'avant toute chose il faut vérifier les condensateurs souvent à l'origine du problème. Sous réserve le Conseil municipal à l'unanimité valide ce devis pour un montant de 2 293,20 € TTC.

- 2- M. Philippe HUSSON évoque le problème survenu chemin de la Forbonne suite aux travaux réalisés ayant eu pour conséquence de déplacer un panneau de signalisation dans lequel est rentré un habitant en manœuvrant. M. le Maire indique qu'il se renseignera auprès de l'entreprise sur les raisons de ce déplacement et précise que l'habitant reste néanmoins responsable et doit le cas échéant faire fonctionner son assurance. Le cas échéant celle-ci se retournera vers la commune.

- 3- M. Olivier MATHEVON rappelle le problème récurrent du stationnement devant les bacs de verre à l'entrée du lotissement du Grand domaine. M. le Maire indique en effet qu'il y est interdit de stationner, qu'il convient de faire un rappel auprès des contrevenants et que si nécessaire un marquage sera effectué pour bien identifier la zone (arrêt minute).
A sa question sur les suites des inondations survenues en 2018, M. le Maire répond que le Bureau d'étude mandaté par la CCJN organisera le lundi 9 décembre prochain à 14h30 une réunion et une visite de terrain auxquelles l'ensemble des sinistrés sont invités. Un questionnaire leur sera également remis.
- 4- M. Aurélien PHILIPPE demande confirmation sur la date des vœux du Maire. Cette cérémonie aura lieu le vendredi 10 janvier 2020 à 19h à la salle polyvalente. L'ensemble de la population y est convié, cette date sera précisée sur le bulletin en cours de préparation.
- 5- M. Fabrice DESTAING précise qu'il convient de tailler les rejets au niveau de la souche de l'arbre qui a été abattu au Petit-Mercey. Il signale des nuisances sonores dues à un chantier y compris le dimanche et souhaite connaître la réglementation. M. le Maire indique qu'il peut sensibiliser le riverain par courrier la tolérance en pareilles circonstances pouvant être dépassée.
- 6- Mme Joss BERNARD demande des volontaires pour la collecte de la banque alimentaire samedi 30 novembre prochain. Elle indique qu'il y a des petites réparations à effectuer à la salle polyvalente notamment vitre à remplacer. M. le Maire précise que la déclaration d'assurance suite au devis est en cours. Le remplacement du panneau signalisation « Sens interdit » rue de la source est bien programmé, commande en cours groupée avec d'autres panneaux.
- 7- M. Remy MARTIN précise qu'après plusieurs relances il a eu confirmation de la fin des travaux d'effacement de la ligne téléphonique rue des Granges dans les 15 jours par Orange.
- 8- Mme Laure VALENTIN précise que la convention avec CCJN pour la salle de judo est en attente de validation de la part de la CCJN. La convention concernant la salle polyvalente avec le foyer rural est en cours d'élaboration.
- 9- Suite au bilan dressé par M. Alain GOUNAND, M. le Maire tient à remercier tous ceux qui ont participé à la réfection de la toiture du garage de la mairie. D'autres chantiers participatifs pourront être menés dans le futur comme évoqué lors des réunions de quartiers.
- 10- M. le Maire rappelle que s'agissant des futures élections municipales de 2020, et comme précédemment la commune met à disposition la salle de réunion numéro 1 à toute personne qui en ferait la demande dans ce cadre. La salle polyvalente pourra également être mise à disposition pour d'éventuelles réunions publiques

La séance est levée à 00h20